

Assumer,

encourager et

partager

Responsabilité sociale des entreprises: le point de vue des entreprises



Les entreprises exercent leur responsabilité sociale (RSE) différemment selon leur taille, leur secteur d'activités et les marchés sur lesquels elles évoluent.

Toutefois, une conduite des affaires responsable comporte toujours les éléments suivants :

- 1. le respect des lois, des standards de branche et des conventions internationales (dans le sens d'une bonne gouvernance d'entreprises et de la conformité);**
- 2. la prise en compte des responsabilités sociale, environnementale et économique dans son métier de base (gestion durable);**
- 3. l'engagement social, au-delà du métier de base (entreprise citoyenne).**

Sommaire

Avant-propos 2

Résumé 3

1	Définition et classification	4
1.1	La RSE au niveau des branches	7
1.2	La RSE au sein des PME	8

Assumer ses responsabilités

2	La responsabilité sociale mise en œuvre par les entreprises	11
2.1	Champ d'action n° 1 : la RSE au sein des entreprises	13
2.2	Champ d'action n° 2 : la RSE le long de la chaîne de valeur	14
2.3	Champ d'action n° 3 : la RSE sur les sites d'implantation	15
2.4	Champ d'action n° 4 : la RSE sur le marché (création de valeur partagée)	16

Encourager la responsabilité

3	Comment l'État peut soutenir les activités RSE des entreprises	19
3.1	Assurer des conditions-cadre favorables	20
3.2	Promouvoir la transparence	22
3.3	Soutenir les entreprises	23
«Principes de Ruggie»	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	24
3.4	Ancrer la RSE dans la politique de l'aide au développement	26
Parenthèse	Etat du débat politique en Suisse	27

Partager les responsabilités

4	Encourager la coopération	29
5	Limites de la responsabilité des entreprises	32
	Principes fondamentaux	33
	Conclusion	36

Avant-propos

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) signifie que les entreprises adoptent des pratiques commerciales responsables en matière sociale et environnementale afin d'assurer la durabilité et la viabilité de leurs activités. Les entreprises ont besoin d'un environnement stable pour assurer leur succès à long terme, raison pour laquelle elles sont toujours plus nombreuses à incorporer la RSE dans leur stratégie d'entreprise. C'est d'autant plus important dans un contexte globalisé. Ainsi, les entreprises élargissent le champ de la RSE au-delà d'une conception passive qui se cantonnerait à la seule conformité et au mécénat, pour la bonne raison qu'elles y voient à la fois une chance et la condition de leur réussite économique.

Une conduite des affaires durable et responsable est à la fois dans l'intérêt des entreprises et de la société. Là où la pauvreté recule, les marchés prospèrent. Là où les entreprises peuvent compter sur des collaborateurs qualifiés et en bonne santé, leur productivité et leur compétitivité s'améliorent. Là où l'environnement est protégé, les ressources peuvent se renouveler et les risques d'approvisionnement diminuer. Aujourd'hui déjà, les entreprises suisses assument leurs responsabilités sociales de diverses manières. La tâche de l'État consiste à garantir des conditions-cadre favorables, principalement internationales (à travers l'OIT, l'OCDE et l'ONU), à aider les entreprises à assumer leurs responsabilités, en particulier dans les pays aux structures de gouvernance fragiles.

La présente publication entend montrer comment les milieux économiques conçoivent et exercent leurs responsabilités sociales et de quelle manière cela contribue au développement durable de la société. Elle se propose aussi de mieux faire comprendre la complexité des défis dans ce domaine. Elle met en lumière les opportunités mais également les limites de la RSE et souligne la nécessité d'une collaboration de tous les acteurs concernés en vue d'obtenir des succès durables. Pour relever les défis sociaux, il est essentiel pour l'économie que l'État et la société civile ne perçoivent pas les entreprises comme une partie du problème mais, bien au contraire, comme une partie de la solution.



Monika Rühl

Présidente de la direction
economiesuisse



Christian Stiefel

Directeur
SwissHoldings

Résumé

cf. chapitre 1

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'intégration de préoccupations écologiques et sociales dans les pratiques commerciales des entreprises, afin d'assurer une activité économique durable et viable à long terme. Aux yeux des milieux économiques, il est essentiel de comprendre la RSE dans sa globalité et de reconnaître son caractère dynamique. La RSE inclut les trois dimensions de l'activité entrepreneuriale : économique, écologique et sociale. En effet, seules les entreprises compétitives assurent leur prospérité économique à long terme et sont en mesure d'assumer leurs responsabilités sociales. Dans le même temps, la RSE est dans l'intérêt bien compris des entreprises puisque prendre en compte le concept de durabilité permet d'atteindre le succès économique à long terme.

cf. chapitre 2

cf. chapitre 3

Les entreprises pratiquent la RSE de multiples façons. Elles sont actives à quatre niveaux : dans l'entreprise, le long de la chaîne de valeur, sur leur site d'implantation et sur le marché. L'État soutient leurs efforts par divers instruments. Les autorités suisses ont publié récemment un document de position sur la RSE (cf. encadré page 27) et s'impliquent fortement dans la mise en œuvre de normes internationales reconnues (principes Ruggie de l'ONU, principes de l'OCDE).

cf. chapitre 4

On observe également une évolution quant aux informations publiées par les entreprises. Nombre d'entre elles ne font plus mystère aujourd'hui des conflits ouverts et des défis qu'elles affrontent en matière de RSE, tout en précisant comment elles souhaitent y remédier à l'avenir. Cette attitude permet de renforcer la collaboration avec les autorités et les organisations non gouvernementales (ONG), qui mettent à disposition leur expertise pour résoudre certains problèmes. On passe ainsi de la dénonciation à la coopération entre toutes les parties prenantes, ce qui renforce l'efficacité de la RSE.

cf. chapitre 5

Il existe toutefois, pour différentes raisons, des limites naturelles à la responsabilité de l'entreprise. Même en pratiquant une RSE active, les entreprises peuvent espérer, au mieux, compenser des faiblesses structurelles, sans jamais remplacer l'État dans ses fonctions régaliennes.

1 Définition et classification

Les milieux scientifiques et les praticiens utilisent différentes définitions de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Toutes ont en commun la prise en compte de préoccupations sociales et environnementales par les entreprises dans leurs opérations commerciales, dans l'esprit d'une gestion durable. La RSE inclut le respect de la législation en vigueur (conformité) mais va bien au-delà. Indépendamment du contexte réglementaire, les acteurs économiques s'engagent à assumer leur responsabilité quant aux effets de leurs activités sur la société et l'environnement. Ces efforts recouvrent une large palette de thèmes tels que les conditions de travail (y compris la protection de la santé), les droits de l'Homme, la protection de l'environnement, la concurrence loyale, les intérêts des consommateurs et la fiscalité.

Un engagement protéiforme

La RSE dépasse donc le simple respect des règles et la conformité. A travers leur engagement dans plusieurs domaines, les entreprises permettent de résoudre certains problèmes sociaux. C'est le cas par exemple lorsqu'une entreprise investit dans la formation initiale ou continue de ses collaborateurs. Ou qu'elle investit dans les infrastructures et l'éducation dans les régions où elle est implantée. Ou encore qu'elle réduit les risques sociaux et environnementaux le long de ses chaînes de production internationales. Enfin, la RSE recouvre également la résolution de problèmes sociaux par des pratiques commerciales.

L'application des principes de la RSE permet aux entreprises d'exploiter la marge de manœuvre disponible pour aménager leurs activités afin de contribuer au développement durable. Les entreprises relient étroitement leurs activités de RSE à leur métier de base afin de maximiser leur impact. En effet, c'est là qu'elles disposent de la meilleure expertise. C'est pourquoi la RSE est d'importance stratégique.

Une meilleure compréhension globale

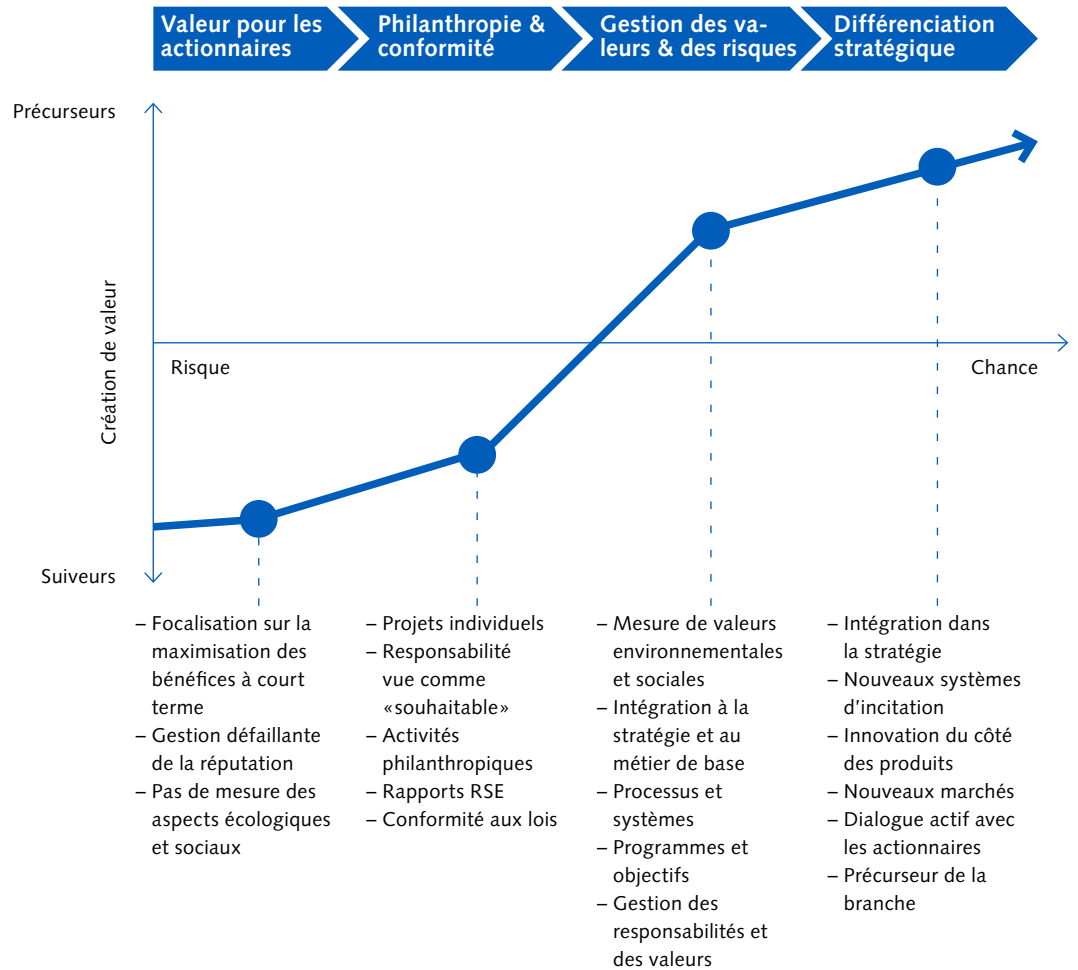
L'économie influence tous les domaines de la vie sociale. Les perspectives d'avenir des individus sont largement déterminées par les activités des entreprises et leur capacité de mettre à contribution de manière optimale le potentiel de la société civile. Aux yeux des milieux économiques, il est donc essentiel de promouvoir une compréhension globale de la RSE incluant les dimensions sociale, économique et environnementale de l'activité entrepreneuriale. En effet, seules les entreprises compétitives et qui réussissent sont en mesure d'assumer leurs responsabilités sociales. Dans le même temps, la RSE est dans l'intérêt bien compris des entreprises dans la mesure où une gestion d'entreprise durable génère des avantages concurrentiels concrets à long terme.

Une approche dynamique et différenciée est nécessaire

Il est tout aussi important de comprendre que la RSE est une notion dynamique, qui évolue en permanence, sous l'impulsion des changements qui s'opèrent dans l'environnement social et commercial. D'ailleurs, le concept lui-même n'est pas nouveau. Le personnage de «l'honnête commerçant» était déjà connu au Moyen Âge et son comportement s'inspirait de vertus propres à lui garantir un succès durable sans nuire aux intérêts de la société.

Les thèmes relevant de la RSE sont différents pour chaque entreprise et doivent donc être définis au cas par cas. L'approche choisie dans ce domaine est fonction du contexte ou de la taille de la firme. Les défis sont donc complexes et doivent être différenciés aussi bien sur le plan matériel que géographique.

Évolution de la RSE et du développement durable



Source : Gastinger/Gaggl (2012) in Schneider/Schmidpeter (éd.) : Corporate Social Responsibility, p. 246

Les entreprises suisses sont bien classées

Les investisseurs savent que la RSE est payante à long terme et tiennent toujours davantage compte de ce critère au moment de prendre une décision d'investissement. Il existe plusieurs indices de référence pour mesurer la performance des entreprises en la matière. L'un des plus connus est le Dow Jones Sustainability Index (DJSI), au sein duquel les entreprises suisses sont bien représentées.

En 2014, le Dow Jones Sustainability Index a distingué 24 secteurs d'activité et désigné pour chacun d'eux une entreprise leader. Des entreprises suisses figurent en tête du classement dans trois secteurs d'activité : SGS SA dans la catégorie « Services commerciaux et professionnels », Swiss Re SA dans le secteur des assurances et Roche Holding SA dans la catégorie « Pharma et biotechnologie ».

<http://www.sustainability-indices.com/review/industry-group-leaders-2014.jsp>

Les entreprises sont une partie de la solution

Souvent, le grand public n'appréhende pas le concept de RSE dans sa globalité. Les problèmes soulevés par le comportement fautif de certaines entreprises font les gros titres et la RSE est perçue comme une simple opération de relations publiques. Pourtant, les dysfonctionnements de certains ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit de cas isolés et que les acteurs économiques n'ont aucun intérêt à ces abus. Pour pouvoir être performante, une entreprise a besoin d'opérer au sein d'une société stable. Les entreprises sont, à tout le moins, une partie de la solution et non le problème. Il convient de les voir comme un partenaire de premier rang pour l'État. Une telle approche globale ouvre des perspectives de collaboration et favorise la croissance et le développement économiques.

Des défis importants

Ces partenariats sont plus que jamais importants. Nos sociétés font face à d'importants défis : changement climatique, raréfaction des ressources, pollution, pauvreté et croissance démographique pour n'en citer que quelques-uns. En conséquence, les gouvernements et les États éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des réponses appropriées et les limites de leurs actions se font plus rapidement sentir dans un monde globalisé. L'ancrage social des entreprises est d'autant plus important dans un tel contexte puisque les entreprises poursuivent, au travers de leurs activités de RSE, certains objectifs communs avec les États.

La RSE revêt une importance particulière dans les pays en développement et les contextes fragiles. Les lois sur le travail et l'environnement y sont également applicables mais dans de nombreux pays, les structures et les institutions gouvernementales sont trop faibles. Dans un tel environnement, une entreprise internationale consciente de ses responsabilités doit s'attacher à ce que ses partenaires d'affaires et ses fournisseurs respectent les dispositions légales pertinentes. La RSE peut donc contribuer au respect des lois, normes et standards et donc pallier à certains manques de la puissance publique.

Limites de la RSE

Une gestion d'entreprise responsable ne peut jamais remplacer la responsabilité des sphères politiques et de la société civile; elle est complémentaire. La réussite économique est la première – et la plus importante – fonction d'une entreprise vis-à-vis de la société, car cela lui permet de créer des emplois, de payer des impôts et de poser ainsi la base de la prospérité de la population et de l'économie. La mission de l'État consiste en revanche à appliquer les lois, à mettre en œuvre les standards environnementaux et sociaux et à fournir des services publics (cf. chapitre 5).

1.1 La RSE au niveau des branches

Les entreprises individuelles, grandes ou petites, ne sont pas les seules à s'engager dans des démarches relevant de la responsabilité sociale. La réflexion et le développement de telles initiatives sont également menés au niveau des secteurs d'activité. Le développement de standards RSE peut avoir lieu au travers des associations professionnelles ou par l'intermédiaire d'un groupe d'entreprises. Souvent, elles se concentrent sur un thème ou une dimension de la RSE : impact environnemental, conditions de travail ou droits de l'homme. Certaines se constituent en plateformes multipartites intégrant les ONG et les autorités, dans d'autres cas, l'accent est mis sur la participation des entreprises.

Les avantages des codes de conduite ou d'approches concertées au niveau des branches économiques sont multiples. Ils garantissent la pertinence des standards. Ils permettent par ailleurs l'identification et l'évaluation des risques propres à une branche d'activité, la définition des meilleures mesures à prendre ainsi que l'intégration de l'ensemble des acteurs et des tierces parties au processus. En favorisant la coopération entre les acteurs du secteur, la mutualisation des ressources et le partage des connaissances entre entreprises, ils sont un gage d'efficacité. L'acceptation et la légitimité de ces démarches est ainsi assurée. Par ailleurs, les initiatives de branche permettent d'établir des lignes directrices communes, tout en laissant la flexibilité nécessaire aux entreprises pour la mise en œuvre. C'est la condition d'une application sincère et compatible avec les objectifs économiques et de production des sociétés.

Toutefois, la réflexion par branche se heurte parfois à certains défis découlant par exemple de la diversité de la taille des entreprises d'un secteur donné ou de la constante évolution de l'environnement économique. Dans ce cas, l'entreprise individuelle s'adapte plus rapidement et peut mieux répondre aux attentes des tierces parties.

La preuve par l'exemple

Le «groupe de Thoune»

Une initiative du secteur bancaire

Le «groupe de Thoune» est un groupe informel réunissant des banques internationales qui discute de manière proactive de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans leur branche. Ce groupe, organisé par UBS avec le soutien de Credit Suisse, tient compte dans ses discussions de l'avis des acteurs concernés. L'objectif est de parvenir à une compréhension commune des défis inhérents à la mise en œuvre des principes directeurs. Le groupe se fonde sur le savoir-faire du Centre de compétences pour les droits de l'homme de l'Université de Zurich. En 2013, il a présenté un document de réflexion sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU 16 à 21.

<https://www.credit-suisse.com/media/cc/docs/responsibility/thun-group-discussion-paper.pdf>

http://www.ubs.com/global/en/about_ubs/corporate_responsibility/how-we-do-business/sustainability/thun-group.html

http://www.menschenrechte.uzh.ch/index_en.html

La branche suisse du chocolat

Standards nationaux et internationaux dans l'industrie chocolatière

La branche suisse du chocolat s'engage, aux niveaux national et international, en faveur de conditions de production socialement acceptables et du commerce équitable tout au long de la chaîne de valeur. À l'échelle internationale, de nombreuses entreprises sont directement impliquées dans la World Cocoa Foundation. Cette organisation s'engage au niveau local pour défendre les producteurs de cacao et leurs familles et protéger l'environnement. Elle collabore étroitement avec l'industrie chocolatière, les États concernés, des institutions de recherche et des organisations non gouvernementales. La fondation apporte également un soutien direct aux paysans avec des programmes sur la culture, la vente et le commerce de leur production. Au niveau national, l'organisation de branche, Chocosuisse, a établi un code de conduite qui prévoit diverses dispositions en vue d'une meilleure rémunération des producteurs de cacao (chaînes commerciales aussi courtes que possible). Quant aux fournisseurs, ils sont tenus de respecter les conventions de l'OIT sur l'âge minimum (138) et sur le travail des enfants (182).

<http://www.chocosuisse.ch/chocosuisse/fr/home.html>

1.2 La RSE au sein des PME

Tout comme les entreprises multinationales, les PME ont elles aussi conscience de leur responsabilité sociale. Elles ne restent pas à l'écart, étant soumises aux mêmes tendances structurelles et au défi de l'adaptation. Leur approche est souvent similaire à celle des entreprises multinationales et se fonde sur les bénéfices liés à la RSE dans la conduite des affaires et dans les relations avec les clients et les tiers. Dans certains cas, l'engagement en matière de RSE est même directement lié à celui des entreprises multinationales dont les PME sont les sous-traitants. On voit donc que les obligations de diligence appliquées aux entreprises multinationales ne sont pas sans conséquences pour les PME.

Toutefois, pour des raisons de taille et de périmètre d'action et d'impact, les enjeux sont différenciés. C'est particulièrement vrai pour les PME actives uniquement sur le marché intérieur suisse. La mise en œuvre de mesures volontaires de responsabilité sociale pose un certain nombre de défis aux PME.

La question des ressources est particulièrement sensible. La remise à plat d'une chaîne de valeur ou l'examen puis l'adaptation des processus internes requiert du temps, du personnel qualifié et des fonds. De même, il existe de très nombreuses normes et labels, ce qui est difficile à appréhender, a fortiori pour de petites structures. D'où le rôle que peuvent jouer les réseaux d'entreprises, les Chambres de commerce et les associations de branche, en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en organisant des formations et en publiant des guides pratiques. À l'instar de la Fédération des entreprises romandes qui a publié en 2011 déjà un guide pratique à l'attention des PME. De même, les autorités cantonales et fédérales peuvent faciliter l'accès à l'information. La légitimation à l'intérieur de l'entreprise est très importante : pour être acceptés, ces nouveaux processus doivent être transversaux et soutenus par la direction.

Par ailleurs, les PME ont parfois des pratiques plus informelles que les grands groupes; celles-ci relèvent dans certains cas de la RSE, sans être identifiées comme telles. Aussi, des démarches de certification des processus, par des normes ISO ou par l'intermédiaire d'entreprises de certification ne sont pas toujours rendues publiques et sont considérées comme relevant de la gestion courante des entreprises. Les PME suisses se sont fortement engagées dans des démarches individuelles ou sectorielles et les exemples sont très nombreux.

La preuve par l'exemple

Caran d'Ache

Dès sa fondation en 1915, la maison Caran d'Ache a pris de nombreux engagements en matière de développement durable et a intégré ces principes dans la conduite de l'ensemble des opérations. En matière de protection de l'environnement, l'entreprise genevoise a atteint des objectifs ambitieux, notamment en développant des vernis à l'eau remplaçant les vernis à base de solvants, ce qui diminue considérablement les émissions de composants organiques volatils (COV). Par ailleurs, taillés dans du cèdre de Californie, les crayons Caran d'Ache bénéficient de la certification FSC (Forest Stewardship Council).

<http://www.carandache.com/maison/engagement>

A man with dark, wavy hair is seen from behind, wearing a dark plaid shirt and blue jeans. He is standing in a grassy field with a wooden fence in the foreground and a line of trees in the background. The sky is overcast.

Assumer ses

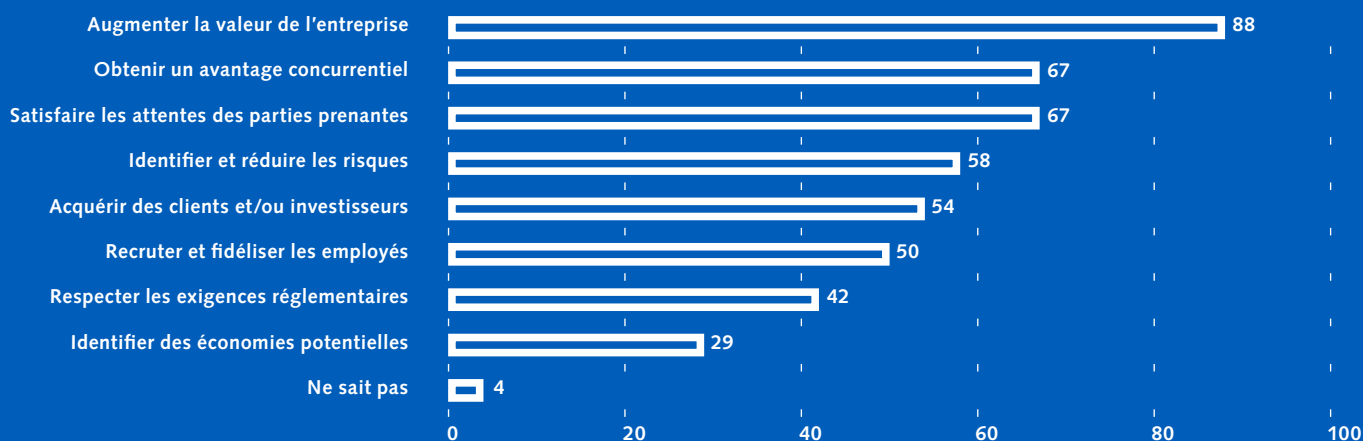
responsabilités

2 La responsabilité sociale mise en œuvre par les entreprises

La décision de mettre en œuvre des activités de RSE est le plus souvent motivée par des impératifs économiques, mais d'autres motivations entrent aussi en ligne de compte (cf. figure n° 2). Ainsi, instaurer des normes sociales et écologiques plus sévères est jugé souhaitable parce que de meilleures conditions de travail contribuent à une meilleure productivité. Acquérir de nouvelles parts de marché est un autre objectif souvent poursuivi. Par ailleurs, le respect de principes éthiques permet d'assurer l'acceptabilité des opérations («permis social d'exploitation»). Sans oublier qu'une RSE crédible gagne en importance sur le marché des capitaux, car un nombre croissant d'investisseurs jugent l'attrait d'une entreprise au regard des efforts qu'elle fournit en matière de développement durable. Une tendance déjà observée entre 2002 et 2009, lorsque le «Dow Jones Sustainability Index» avait mieux évolué que des indices d'actions traditionnels. Bref, mettre en pratique la RSE est dans l'intérêt bien compris des entreprises.

Objectifs principaux d'une stratégie pour le développement durable

En %



Sources: EY, Ciblant la transparence, 2014

Pour mieux prendre conscience des nombreuses mesures de RSE, on distingue quatre champs d'action (cf. tableau). Dans chacun d'eux, il apparaît que les entreprises et les États poursuivent souvent les mêmes buts.

Les entreprises investissent dans la formation des jeunes pour assurer la relève et contribuent ce faisant notablement au maintien et au développement du système éducatif national (champ d'action n° 1). Par ailleurs, lorsque les entreprises garantissent une qualité élevée y compris chez leurs fournisseurs, elles réduisent les risques sociaux et environnementaux le long des chaînes de valeur globales (champ d'action n° 2). En pérennisant leurs sites d'implantation, les entreprises améliorent les conditions-cadre locales et favorisent le développement des infrastructures ainsi que la protection du climat, de l'environnement et des ressources naturelles (champ d'action n° 3). En atteignant de nouveaux groupes de consommateurs, les entreprises aident directement les États à combattre des problèmes comme la pauvreté ou à améliorer la santé publique (champ d'action n° 4).

Quatre champs d'action pour les mesures de RSE

Champ d'action n°1 :

La RSE au sein de l'entreprise

Les entreprises instaurent des programmes de formation ou de promotion des employés pour fidéliser la main-d'œuvre hautement qualifiée et garantir leurs performances. Elles poursuivent le même objectif lorsqu'elles offrent des services sociaux et des prestations de santé internes.

Champ d'action n°2 :

La RSE le long de la chaîne de valeur

Les entreprises s'engagent à faire respecter des normes sociales et environnementales élevées le long de leurs chaînes de valeur, notamment à travers des codes de conduite sectoriels et des directives d'achat à l'échelle du groupe.

Champ d'action n°3 :

La RSE sur le site d'implantation de l'entreprise

Les entreprises ne sont pas des entités isolées, mais des membres de la collectivité. Faire partie d'une société saine et prospère est donc dans leur intérêt. L'engagement volontaire s'inscrit dans cette logique. Le soutien de projets locaux d'infrastructure ou de formation ainsi que la gestion durable de l'environnement et des ressources sont essentiels à cet égard.

Champ d'action n°4 :

La RSE sur le marché (création de valeur partagée)

La RSE vise de plus en plus à résoudre des problèmes sociaux grâce à l'esprit d'entreprise. Cela confère aux activités de RSE une perspective de long terme. De cette façon, il est possible de développer le marché tout en réglant des questions de société.

2.1 Champ d'action n° 1: la RSE au sein des entreprises

La RSE commence au sein même de l'entreprise. Pour ce faire, le développement durable doit être intégré à l'ensemble de ses structures et processus. C'est pourquoi les employés sont les premiers concernés, que ce soit via des programmes améliorant la satisfaction au travail, des initiatives aidant à concilier vie professionnelle et familiale ou encore des projets de formation initiale et continue pour tous les groupes d'employés, des apprentis aux salariés de longue date.

Plusieurs études démontrent que les entreprises qui agissent ainsi ont plus de facilité à attirer et conserver des collaborateurs qualifiés. Les diplômés des hautes écoles et les moins de trente ans en particulier privilégient les employeurs qui assument leurs responsabilités sociales. Autrement dit, une gestion RSE durable est devenue un atout non négligeable dans la compétition pour acquérir les talents. Une gestion du personnel visant le long terme améliore le climat de travail et permet de lutter contre la discrimination et les inégalités.

La société à proprement parler en bénéficie également. En formant des apprentis ou en maintenant l'employabilité des travailleurs plus âgés, les entreprises aident la collectivité à répondre à certains défis relatifs à l'enseignement et à la sécurité du marché de l'emploi. En même temps, elles traitent le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

La preuve par l'exemple

AXA Winterthur

Conciliation travail-famille: AXA Winterthur prend au sérieux les modèles de temps de travail flexible et agit en conséquence. Tous les postes sont proposés avec un taux d'activité de 80 à 100% et l'ensemble des postes, y compris ceux de direction peuvent être occupés à temps partiel. Cette flexibilité bénéficie aux employés qui restent dans l'entreprise lors de changements dans leur vie privée. Pour l'entreprise, il s'agit d'un investissement pour conserver un savoir-faire indispensable et encourager la diversité des équipes. La capacité d'innover s'en trouve renforcée. Flexibilité et diversité sont valorisés chez AXA Winterthur.

<https://flexwork.axa.ch/fr/>

CFF

Embauche de seniors: Après avoir longtemps sous-estimé le potentiel des travailleurs âgés, les CFF misent depuis 2013 sur une composition équilibrée de leurs équipes et recrutent spécifiquement dans la génération 50+, en s'appuyant sur des compétences spécifiques (en termes d'expérience et de patience, par exemple).

www.cff.ch

Kita Rössli Spiel

Association de crèches: La crèche Kita Rössli Spiel de Lucerne est dirigée par une association qui finance l'établissement avec l'aide des collectivités publiques. Les membres de l'association, Caritas, Credit Suisse, CSS Assurance, Schurter SA et la Suva, sont établis à Lucerne.

www.kita-roessli spiel.ch

Micarna

Formation des apprentis: La société Micarna SA fait œuvre de pionnier avec Mazubi, une entreprise virtuelle créée tout spécialement pour les apprentis. Ils sont 122 à la diriger et à gérer toutes les divisions, de l'achat à la vente en passant par la production, la logistique et le marketing, ce qui leur permet de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises.

<http://www.micarna.ch/>

2.2 Champ d'action n°2: La RSE le long de la chaîne de valeur

Les opérations d'achat, de production mais aussi de vente des entreprises s'organisent toujours plus souvent en chaînes de valeur globales, qui se déploient également dans des pays émergents et en développement. Ceci soulève de nouveaux défis pour les entreprises. Dans certains de ces pays, les entreprises peuvent être confrontées à de graves questions sociales auxquelles elles ne doivent pas faire face dans leur pays d'origine : le travail des enfants, les administrations inefficaces, la corruption d'agents publics et les réglementations insuffisantes en matière de travail et d'environnement, par exemple. Cela ne concerne pas seulement – loin s'en faut – les grands groupes multinationaux. Les PME doivent également y faire face parce qu'elles font partie de réseaux internationaux ou fournissent des sociétés opérant à l'échelle internationale.

Les défis particuliers des États et régions fragiles

Dans les régions où les institutions sont faibles, les entreprises affrontent un dilemme classique. Si elles investissent sur place et aident à améliorer la situation par des mesures ciblées – contre le travail des enfants, les atteintes aux droits de l'homme ou la pollution de l'environnement, par exemple – elles s'exposent en même temps au reproche de soutenir indirectement un pouvoir arbitraire. La coopération avec l'État d'origine et le dialogue avec les parties prenantes, comme des ONG, est nécessaire. Les ONG spécialisées se conçoivent souvent comme des partenaires de l'économie et font bénéficier les entreprises de leurs connaissances spécifiques.

Dans ce contexte, agir de manière responsable signifie que les entreprises appliquent des normes internationales (UNO, OCDE, OIT), des codes de conduite sectoriels ou des directives d'achat et s'engagent en faveur du développement durable tout au long de leur chaîne de valeur. Les mesures de RSE des entreprises aident donc au respect des lois, de normes et de standards et contribuent ainsi à réduire les effets négatifs de certains manquements des pouvoirs publics.

Les chaînes de valeur internationales sont très complexes, il est donc essentiel d'avoir une approche nuancée de la RSE. Les entreprises disposent de moyens fort différents, en fonction de leur positionnement sur le marché et surtout de la structure et de la complexité de leur chaîne de fournisseurs, pour agir effectivement. Les options des entreprises restent fondamentalement limitées. Elles peuvent agir en complément des efforts des États, mais elles ne peuvent en aucun cas assumer les responsabilités de ces derniers à leur place. Il appartient aux États de mettre en œuvre les droits de l'homme ainsi que les normes fondamentales en matière sociale et environnementale.

La preuve par l'exemple

ABB

Programme de formation: Le groupe ABB organise des programmes de formation dans de nombreux pays pour renforcer la prise de conscience du management en matière de droits de l'homme. Les principaux domaines traités sont ceux où ABB a une influence potentielle pour veiller au respect des règles concernées, dans les projets clientèle faisant appel aux produits et prestations de la multinationale, par exemple. Ces formations reposent sur les principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux normes du travail ainsi que sur d'autres principes directeurs. <http://www.abb.ch/cawp/abbzh258/6750e8289844389ac125731500335ca9.aspx>

Holcim

Procédures de diligence: En matière de respect des droits de l'homme, Holcim poursuit une approche fondée sur les risques et se conforme entièrement aux principes directeurs énoncés par John Ruggie (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme). Ses unités opérationnelles dans les pays à haut risque ont ainsi l'obligation de procéder, sous assistance professionnelle, à une étude d'impact en matière de droits de l'homme. Les unités moins exposées effectuent ces contrôles de façon autonome et peuvent demander de l'aide en cas besoin.

www.holcim.com

Multipartites

Initiatives multipartites: « Dans le cadre de ces initiatives, des acteurs issus de l'État (SECO), du monde économique et de la société contribuent, grâce à leurs compétences spécifiques, à la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises. [...] Les initiatives multipartites sont souvent des normes sectorielles, qui traitent les aspects particuliers d'un processus de production et de transformation. [...] » Le SECO participe à de telles initiatives multipartites pour le commerce de bois tropicaux, de café ou de coton. Parmi les plus connues, il y a le processus de Kimberley visant à empêcher le commerce de « diamants de la guerre ».

www.lavieeconomique.ch (dossier principal de la revue 12-2012).

2.3 Champ d'action n°3: La RSE sur les sites d'implantation

Les entreprises font partie intégrante de la société dans laquelle elles opèrent, c'est pourquoi la RSE s'applique dans leur voisinage. Il est dans leur propre intérêt de contribuer au bon fonctionnement de la société. Leur engagement a valeur d'investissement stratégique et se veut favorable pour chacune des parties, dans une logique gagnant-gagnant.

Les entreprises recourent souvent aux parrainages et aux investissements dans la vie culturelle et sportive pour renforcer l'identification entre une région et leurs activités, ce qui en retour leur permet de fidéliser aussi bien les clients que les employés. Elles peuvent aussi s'engager dans des projets de formation ou proposer des stages pour les jeunes. À une plus large échelle, les pouvoirs publics et les entreprises mettent en commun leurs ressources dans le cadre de partenariats public-privé afin d'œuvrer pour des objectifs communs. Le développement et l'entretien des infrastructures de transport, l'amélioration de l'approvisionnement en énergie et la protection de l'environnement sont des exemples classiques de tels programmes.

La preuve par l'exemple

Adecco

Aide à la recherche d'un emploi : En une journée, le programme Way to Work™ d'Adecco a permis à 500'000 jeunes de 54 pays de recevoir des conseils pour la recherche d'un emploi ou la planification de leur carrière.

www.adeccowaytowork.com

www.facebook.com/AdeccoWayToWork

Bobst

Durabilité : Le Groupe BOBST publie depuis 2012 un rapport sur le développement durable pour montrer comment évolue l'impact de ses activités (consommation d'eau et d'énergie, déchets et accidents de travail) et par quelles mesures il le réduit continûment.

http://www.bobst.com/fileadmin/user_upload/Investors/Reports/Sustainable_Developpement_Report_2014_EN.pdf

Noser Young Professionals

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée : Le recrutement de spécialistes ne doit pas s'arrêter aux frontières nationales. Le groupe Noser a fondé en 2010 son propre centre de compétences, Noser Young Professionals, chargé de formation initiale et continue pour garantir la relève à long terme. NYP fournit aujourd'hui, de façon autonome, des services de formation et de production pour le groupe Noser d'une part et pour des clients externes d'autre part, créant chaque année des places de formation.

www.nyp.ch

Table couvre-toi

Soutien alimentaire : En Suisse, deux millions de tonnes de denrées alimentaires consommables sont détruites chaque année. L'association «Table couvre-toi» est une initiative des milieux économiques. Plus de 800 entreprises de la branche agro-alimentaire font don d'aliments en parfait état, mais ne pouvant plus être mis en vente pour cause de dommages mineurs à l'emballage, de surproduction, de mauvaise planification des besoins, de changement d'étiquettes ou de durée de conservation limitée.

<http://www.tischlein.ch/fr/home.html>

Zurich

Fonction politique et principe de milice : La compagnie d'assurances Zurich a fait du principe de milice suisse une de ses règles de conduite. En Suisse, les employés de l'assureur peuvent consacrer jusqu'à 20% de leur temps de travail rémunéré à un mandat politique, indépendamment de leur appartenance politique ou de leurs convictions.

<https://www.zurich.ch/fr/a-notre-propos/responsabilite-entreprise>

2.4. Champ d'action n°4: La RSE sur le marché (création de valeur partagée)

En raison de la saturation des marchés, les entreprises recherchent constamment de nouveaux secteurs d'activité et de nouvelles niches. Les défis économiques, sociaux et écologiques actuels incitent un nombre croissant d'entreprises à innover dans des secteurs stratégiques, qui peuvent se révéler être des débouchés à fort potentiel. On parle alors de création de valeur partagée, d'innovation sociale ou d'entreprises inclusives. Les efforts de l'industrie pour développer des produits de nettoyage et des moteurs qui ménagent les ressources et l'environnement en sont un exemple. La consommation collaborative, qui met l'accent sur le partage de biens, s'inscrit aussi dans ce cadre. La Suisse est à l'avant-garde en termes d'utilisation partagée, en particulier de voitures et de vélos.

Cet aspect est particulièrement important dans les pays émergents et en développement. Certaines couches de la population ne peuvent que difficilement accéder aux ressources élémentaires d'eau potable, de denrées alimentaires, de services médicaux et d'électricité. Des programmes ciblés, développés par des entreprises internationales, peuvent y remédier avec des solutions concrètes, tels que des produits développés pour assurer l'approvisionnement en eau et en électricité par des moyens simples.

Credit Suisse

Microcrédits: Credit Suisse travaille étroitement avec des institutions de micro-finance locales dans divers pays émergents et en développement. Son «responsAbility Global Microfinance Fund», lancé en 2003 avec des partenaires, affiche aujourd'hui un volume de 1'070 milliards de dollars US et a permis d'accorder des crédits à 750'000 microentreprises dans 76 pays. L'aide proposée aux clients situés au bas de la pyramide des revenus tient aussi compte de leurs besoins financiers personnels, pour le logement, la santé ou la formation, par exemple. Pour cela, Credit Suisse a initié le programme «Microfinance Capacity Building Initiative (MCBI)» avec ses partenaires.

<https://www.credit-suisse.com/ch/en/about-us/corporate-responsibility/initiatives/microfinance/engagement.html>

Mobility

Partage de voitures: Mobility Carsharing associe le concept de développement durable et les besoins de mobilité. Dans toute la Suisse, les 112'000 clients de ce service peuvent choisir parmi plus de 2'700 véhicules répartis sur 1'400 emplacements.

<https://www.mobility.ch/fr/clients-prises/>

Novartis

Soins médicaux de base: Lancée en 2007 par Novartis, l'initiative «Arogya Parivar», qui signifie famille en bonne santé en hindi, entend améliorer l'accès aux soins de santé et à des médicaments de haute-qualité pour les populations rurales d'Inde. Un volet important de ce projet porte sur l'éducation sanitaire et les consultations dans les régions reculées. L'organisation de cliniques ambulatoires permet aux villageois d'accéder aux examens médicaux, au diagnostic et aux thérapies. Devant le succès de ce projet, des programmes analogues ont été lancés au Kenya, au Vietnam et en Indonésie depuis 2012. Depuis 2010, plus de 17 millions de personnes ont bénéficié de ce programme.

<https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/access-healthcare/novartis-social-ventures>

Swisscom

Innovation TIC pour moins de déplacements: Avec les visioconférences et conférences en ligne, Swisscom mise sur des solutions de travail à distance. Les clients sont plus flexibles dans l'organisation de leur quotidien professionnel et peuvent mieux concilier travail et autres activités. Ils peuvent éviter les déplacements aux heures de pointe, voire y renoncer totalement, ce qui soulage l'infrastructure de transport et contribue à ménager les ressources.

<http://cr.swisscom.ch/fr#welcome>

Syngenta

Sécurité alimentaire: L'initiative «the good growth plan» de Syngenta s'attaque aux problèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Elle vise à augmenter la productivité agricole à long terme par une utilisation plus efficace des ressources, préserver les écosystèmes et renforcer les communautés rurales dans le monde entier. Une attention particulière est accordée aux petits exploitants. En plus de ses produits, Syngenta fournit savoir-faire, technologies et formation pour leur permettre d'utiliser les produits phytosanitaires efficacement et en toute sécurité. Des études d'impact sont menées pour évaluer dans quelle mesure ces pratiques améliorent la vie des petits exploitants.

www.syngenta.com

www.goodgrowthplan.com (brochure en français sous la rubrique Download)

Encourager



la responsabilité



3 Comment l'État peut soutenir les activités RSE des entreprises

Les entreprises décident elles-mêmes de la manière d'assumer dans les faits leurs responsabilités envers la société. Au sens large, la RSE s'inscrit dans le fonctionnement de l'entreprise et n'obéit donc pas à une intervention de l'État. Celui-ci peut cependant instaurer un cadre favorable pour stimuler la RSE.

En Suisse, l'État s'engage principalement à quatre niveaux pour :

- assurer des conditions-cadre favorables à la RSE;
- encourager la transparence;
- soutenir directement les entreprises;
- ancrer la RSE dans la politique de l'aide au développement.

3.1 Assurer des conditions-cadre favorables

Depuis plusieurs décennies, organisations internationales, gouvernements, entreprises et ONG élaborent des codes de conduite, des normes et des labels pour aider les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales. Ces standards définissent les attentes de la société par rapport aux entreprises et les principes applicables en matière de droits de l'homme, d'environnement, de travail, de lutte contre la corruption, de protection des consommateurs et de fiscalité. Ils constituent par conséquent un cadre de référence important pour l'économie. Les instruments utilisés varient selon le champ d'application (par branche ou par thème), les mécanismes de contrôle et l'ancrage institutionnel.

Nombre de ces principes sont en vigueur depuis longtemps et n'ont cessé d'être développés et d'évoluer – en particulier au cours des cinq dernières années. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, par exemple, adoptés en 1976, ont fait l'objet d'une profonde mise à jour au premier semestre 2011 et se sont enrichis d'un nouveau chapitre sur les droits de l'homme. Celui-ci s'inspire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Principes de Ruggie), publiés la même année. Cette approche témoigne du souci de la communauté internationale d'harmoniser les différents instruments.

La Suisse s'engage dans les organisations multilatérales (OCDE, OIT, ONU) et dans les organismes internationaux privés de production de normes (ISO, par exemple). Les obligations qui en résultent sont systématiquement mises en œuvre (cf. l'encadré «état du débat politique en Suisse», page 27). En outre, la Confédération intègre le thème de la RSE à chaque fois que cela est pertinent.

OECD

Principes directeurs de l'OCDE: La Suisse participe activement aux travaux du groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. Le Point de contact national (PCN) suisse a été institué dans le cadre de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales. Plateforme de dialogue et organe de règlement des différends, le PCN traite les demandes d'examen de violations présumées des Principes directeurs et joue un rôle de médiateur entre les parties en vue de trouver une solution au problème posé. Il coopère en outre avec les PCN des autres pays, par exemple dans le cadre de l'«agenda proactif» (p.ex. élaboration d'instruments sectoriels relatifs à des défis spécifiques) ou dans le but d'échanger des expériences (apprentissage par les pairs).

<http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00527/02584/index.html?lang=fr>

UN Global Compact

Pacte mondial des Nations Unies: Avec 8'000 entreprises et 4'000 ONG membres en provenance de 145 pays, le Pacte Mondial des Nations Unies est une plateforme incontournable. La Confédération le soutient financièrement (via le Fonds fiduciaire du Pacte mondial ou par des financements spécifiques), en particulier pour des initiatives thématiques portant sur l'égalité entre les sexes (habilitation des femmes), la lutte contre la corruption ou les pratiques des entreprises dans les zones de conflit. En outre, la Confédération est active au sein du Global Compact Government Group et s'engage pour renforcer le rôle de ce dernier dans la structure de gouvernance de l'institution, notamment en encourageant une participation plus large (surtout des Etats membres appartenant au groupe des pays en développement ou en transition). Par ailleurs, la Suisse assure la présidence du Forum des amis du Pacte mondial à New York.

www.globalcompact.org

GCNS

Global Compact Network Switzerland: Le réseau suisse du Pacte mondial (Global Compact Network Switzerland, GCNS), fondé en 2004, a été nettement renforcé en 2015. Le GCNS et la Direction du développement et de la coopération (DDC), pour l'administration fédérale, ont conclu un accord de coopération comparable à un partenariat public-privé. Celui-ci fait partie des mesures prises par la Confédération en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le secrétariat du GCNS est hébergé par ICC Switzerland, dans la Maison de l'économie à Zurich. ICC Switzerland est le comité national suisse de la Chambre internationale du commerce (ICC) et représente les milieux économiques dans au sein du Pacte mondial à New York depuis sa création.

www.globalcompact.ch

Déclaration de l'OIT

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998): Cette déclaration de l'OIT et les huit conventions fondamentales, qui concrétisent les principes de liberté syndicale et de droit de négociation collective, d'abolition du travail forcé, de suppression du travail des enfants. D'interdiction de la discrimination lors de l'engagement et dans le cadre professionnel, se sont établies comme référence pour nombre de codes de conduite et d'initiatives RSE étatiques et privées. Dans le cadre de l'OIT, la Suisse continue de s'engager pour un suivi efficace de la déclaration de 1998 et pour la ratification universelle des huit conventions fondamentales.

<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>

* Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, SECO, 2015

<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr>

3.2 Promouvoir la transparence

L'État juge important de sensibiliser le grand public aux activités RSE, d'où le besoin d'une information et d'une transparence accrues. C'est pourquoi les autorités soutiennent les efforts de l'économie et d'autres milieux intéressés pour développer des lignes directrices relatives au reporting des entreprises en matière de développement durable. De nombreux guides ont été publiés au cours de ces dernières années et sont appliqués par les entreprises, offrant ainsi un panorama de leurs activités RSE aux milieux intéressés. C'est la condition de base pour que la société civile comprenne et évalue l'engagement des entreprises.

Exemples d'instruments
et de mesures*

GRI

Global Reporting Initiative: En raison de la division internationale du travail et compte tenu des chaînes de valeur et des activités d'investissements transfrontières, la nécessité se fait plus pressante, y compris pour les entreprises des pays émergents, de rendre compte de leur gestion de la durabilité. La Confédération soutient, sous l'angle financier et technique un programme conjoint de la GRI et du Pacte Mondial des Nations Unies qui vise à promouvoir la gestion de la durabilité et l'établissement de rapports sur le développement durable par les entreprises des pays émergents.
<https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>

ITIE

Initiative pour la transparence dans les industries extractives: L'ITIE encourage la transparence et, partant, l'établissement de comptes rendus et un bon gouvernement d'entreprise dans les secteurs minier, pétrolier et gazier des pays producteurs. La Suisse, qui compte parmi les pays soutenant l'initiative («Supporting Countries»), siège au sein du conseil international de l'ITIE. Elle s'emploie à renforcer le dispositif pour améliorer la conduite gouvernementale grâce à une meilleure transparence dans la gestion des finances publiques et obtenir de meilleures conditions de vie pour la population. La Suisse soutient également les pays qui mettent l'initiative en œuvre en alimentant le Fonds fiduciaire multidonateurs de l'ITIE, géré par la Banque mondiale.
<https://eiti.org/fr/itie>

* Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, SECO, 2015
<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr>

3.3 Soutenir les entreprises

Les autorités promeuvent également la RSE directement au niveau des entreprises, par exemple en mettant à disposition des informations à ce sujet. L'administration dispose en outre de modules sur des thèmes spécifiques destinés à sensibiliser les entreprises. Ces activités visent en particulier les PME. En raison de ressources insuffisantes, ces dernières ont besoin d'un accompagnement d'experts externes. L'État leur offre cet appui sous forme de prestations de conseil.

L'encouragement au dialogue entre parties prenantes joue un rôle important. Les services de l'État servent de courroie de transmission et d'intermédiaire et encouragent la création de plateformes et de tables rondes. Un tel dialogue constitue souvent le préalable à une RSE efficace car la compréhension et la reconnaissance des besoins de tous les partenaires impliqués est primordiale. Pour cela, il est important que les entreprises identifient les besoins et les attentes de ces différents groupes. Cela passe par une sensibilisation accrue du public à la RSE, qui débute à l'école, se poursuit dans des modules de formation continue et doit également être entreprise dans le monde professionnel. L'État et les associations économiques se partagent cette tâche.

Exemples d'instruments
et de mesures*

OCDE

Mesures de sensibilisation dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE: Le Point de contact national (PCN) mène des activités de sensibilisation et de promotion en application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les entreprises et les milieux intéressés sont informés et formés dans le cadre d'activités de promotion et de formation quant aux contenus des Principes directeurs de l'OCDE. Ces activités peuvent être étayées par les activités régionales des principes de formation en gestion responsable («Principles for Responsible Management Education», PRME).

www.seco.admin.ch/pcn

Boussole de durabilité

Achats durables: La plateforme d'information fournit un soutien aux entreprises pour faciliter l'intégration d'aspects de durabilité dans l'achat de produits et services, en particulier la prise en compte de standards de développement durable. Outre une banque de données contenant un vaste éventail d'informations sur les standards sociaux et environnementaux, le site internet propose des informations sur le développement d'une gestion durable des achats, des possibilités pour tenir compte des critères sociaux et écologiques lors de l'adjudication de mandats par les services publics et les organisations privées, des informations thématiques de base et des exemples pratiques d'entreprises et d'institutions.

<http://www.kompass-nachhaltigkeit.ch/?L=1>

* Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, SECO, 2015
<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr>



Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

«Principes de Ruggie»

Les discussions au niveau international sur la responsabilité des entreprises dans le domaine des droits de l'homme ont été très nourries ces dernières années. Ce thème intéresse en particulier les entreprises et leurs fournisseurs qui travaillent dans des pays à bas revenus et faiblement réglementés.

En 2005, le professeur John Ruggie a été nommé Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Pendant six ans, John Ruggie a mené des travaux de recherche et des consultations auprès d'acteurs de plus de 120 pays. Au terme de cette procédure, il a élaboré un cadre de référence intitulé «protéger, respecter et réparer» transposé ultérieurement en 31 principes directeurs. Ce dispositif vise à mieux détecter et, partant, à prévenir les violations des droits de l'homme commises par les entreprises.

Ce cadre de référence et les principes directeurs comptent parmi les développements majeurs de ces dernières années dans le domaine «Droits de l'homme et entreprises». John Ruggie est parvenu à établir un standard international qui est reconnu tant par les gouvernements que par les entreprises du monde entier. Il a contribué de manière substantielle à définir et à délimiter plus clairement la répartition des rôles entre l'État et les entreprises.

Les Principes directeurs des Nations Unies ne comportent aucune nouvelle obligation de droit international public. Ils prolongent les normes internationales existantes et définissent un cadre pour leur mise en œuvre. Ce cadre est constitué pour l'essentiel de principes fondamentaux. Il appartient à chaque État de décider comment il entend les intégrer.

1^{er} pilier **«Obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État»**

Le 1^{er} pilier porte sur l'obligation de l'État de protéger sa population lorsque des entreprises portent atteinte aux droits de l'homme sur son territoire. Chaque État doit interdire ou prévenir les violations des droits de l'homme commises par des entreprises sur son territoire en édictant par exemple des standards minimaux en matière de droit du travail et de droit de l'environnement. En cas de violations de ces règles, l'État doit enquêter et entamer des poursuites pénales. Les États doivent également faire le nécessaire afin d'empêcher les atteintes qui seraient commises à l'étranger par des entreprises commerciales relevant de leur juridiction.

2^e pilier **«Responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme»**

Selon le 2^e pilier, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme, c'est-à-dire éviter de porter atteinte aux droits de l'homme. Pour assumer leurs responsabilités, les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable («due diligence») en matière de droits de l'homme. Elles doivent veiller non seulement à respecter les lois nationales, mais aussi à poursuivre une politique active de gestion des risques pour prévenir les violations des droits de l'homme. Le devoir de diligence ne se limite pas à l'entreprise. Il s'étend aussi à toute la chaîne de création de valeur, y compris aux fournisseurs. Les principes directeurs décrivent ce qu'il faut entendre par «diligence raisonnable» dans la pratique. Ces principes directeurs ne sont pas contraignants juridiquement, mais précisent plutôt ce qui est attendu des entreprises.

3^e pilier **«Accès à des voies de recours»**

Le 3^e pilier des principes directeurs oblige tant l'État que les entreprises. Au cas où une entreprise se rendrait coupable de violations des droits de l'homme, l'État est tenu, dans le cadre de son devoir de protection, d'assurer l'accès à des voies de recours. Les entreprises doivent également établir des mécanismes de réclamation et sont tenues de prévoir des mesures de réparation en cas de violations des droits de l'homme.

3.4 Ancrer de la RSE dans la politique de l'aide au développement

Devoirs de diligence dans le droit suisse des sociétés

La direction d'une entreprise est soumise, en Suisse mais aussi au niveau du groupe, aux devoirs suivants :

- Le Tribunal fédéral interprète strictement les dispositions sur le devoir de diligence (art. 717 CO).
- La direction d'une entreprise a un devoir d'intervention*. En cas de violation des droits de l'homme, elle doit prendre sans délai des mesures de correction.
- Elle est tenue d'identifier les risques de violation de la législation et d'instituer un système de contrôle interne à l'échelle du groupe.
- Elle doit surveiller la conduite concrète des affaires à l'échelle du groupe et veiller à l'efficacité de son système de compliance**.

Exemples d'instruments et de mesures***

SCORE / Better Work

GTID-Lutte contre la corruption

Programme de l'ONUDI

Le rôle des autorités est renforcé lorsque l'État hôte, pour différentes raisons, ne s'acquitte pas, ou de manière insuffisante, de ses obligations en matière de protection des droits de l'homme et de l'environnement. Dans ce domaine, la Suisse s'engage de multiples façons et propose notamment des activités d'information et de conseil sur les normes internationales en vigueur («soft law») et des études de risques (notamment avec des représentants consulaires sur place) par exemple. Ces activités aident les entreprises actives à l'international à respecter des standards élevés.

La Suisse s'est également dotée d'une législation visant à prévenir les actes illicites («hard law»). Les entreprises doivent respecter les lois en vigueur y compris dans leurs activités à l'étranger. Le système juridique suisse prévoit par exemple un mécanisme de diligence. Des mesures de réparation sont prévues en cas d'actes illicites de la société (voir l'encadré «Mesures de réparation» plus bas).

Encouragement des entreprises à participer à des projets de coopération au développement: Les entreprises suisses sont encouragées à participer aux programmes «SCORE» et «Better Work» de l'OIT qui aident à promouvoir des conditions de travail dignes de l'être humain dans leurs chaînes d'approvisionnement. Des événements sont organisés pour permettre aux entreprises suisses de se familiariser avec ces programmes et les partenariats public-privé avec l'OIT sont soutenus.
<http://betterwork.org/global/?lang=fr>

Lutte contre la corruption: Le GTID sensibilise les entreprises, en particulier les PME actives à l'international, aux risques de corruption inhérents aux activités commerciales à l'international. Les représentants du GTID prennent part à la «Compliance Roundtable» afin de faire valoir les intérêts de la Suisse dans la mise en œuvre de la CNUCC, du GRECO et de la convention de l'OCDE. Le GTID intervient aussi lors des manifestations organisées par les associations économiques suisses afin d'informer et de sensibiliser les entreprises participantes au thème de la corruption.
<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/aussenpolitik/finanzplatz-wirtschaft/korruption/arbeitsgruppe-korruptionsbekaempfung.html>

Programme de l'ONUDI pour une utilisation efficace des ressources: Le programme «Production propre et économe en ressources» («Resource Efficient and Cleaner Production» RECP) de l'ONUDI promeut des méthodes de production respectueuses de l'environnement dans les PME. Son objectif consiste à améliorer l'utilisation efficace des ressources par les entreprises et à apporter une contribution aux enjeux climatiques mondiaux.
<https://www.eda.admin.ch/missions/mission-un-vienna/fr/home/dossiers/organisation-industrielle-entwicklung.html>

* BGE 97 II 411.

** Art. 716a, al. 1, ch. 5 CO – cf. aussi ch. 19 du «Code suisse de bonne pratique», 2014.

*** Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, SECO, 2015
<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr>

Mesures de réparation

- Mesures juridiques : une société mère helvétique peut être poursuivie en Suisse pour les actes illicites commis à l'étranger par une de ses filiales et être condamnée à verser des dommages et intérêts si une faute peut lui être reprochée.
- Mesures non juridiques : les procédures des Points de contact nationaux (PNC) institués dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE peuvent s'appliquer. Dans de nombreux cas, les PCN ont contribué à régler des différends entre les parties et à améliorer efficacement la situation sur le terrain. Cette procédure permet également d'éviter les problèmes de compétences (extraterritorialité).
- Enfin, aujourd'hui déjà, les entreprises suisses utilisent différents moyens pour entrer en contact avec les collaborateurs, les fournisseurs, les clients et d'autres milieux intéressés et leur donner la possibilité de formuler leurs réclamations.

Bonne gouvernance et politique de développement

La Suisse s'engage directement pour renforcer les structures institutionnelles des pays hôtes. Cette tâche appartient à l'État et ne peut pas être déléguée aux entreprises. Ces programmes de bonne gouvernance se sont révélés très complexes par le passé, mais en dépit des revers enregistrés, ils n'en demeurent pas moins incontournables.

Dans le cadre de la politique de développement, la Suisse soutient les initiatives de l'économie privée pour le développement durable. Les partenariats sont essentiels. Dans le cadre d'une alliance stratégique, l'État peut s'allier avec une grande entreprise ou avec plusieurs entreprises pour relever des défis complexes. L'État peut aussi soutenir des stratégies innovantes visant non seulement à créer de nouveaux débouchés, mais aussi à promouvoir des modes de production et de commercialisation participatifs sur le terrain (modèles d'affaires inclusifs).

Parenthèse

Etat du débat politique en Suisse

Les développements politiques en matière de RSE peuvent être attribués aux initiatives suivantes :

1. Mise en œuvre de «nouvelles» directives internationales en matière de RSE en Suisse : Les plus importantes sont les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme («principes Ruggie») ainsi que les lignes directrices actualisées de l'OCDE, tous deux adoptés à l'échelle internationale en 2011. En réponse au postulat du conseiller national Alec von Graffenried (12.3503), le Conseil fédéral s'est déjà déclaré disposé à élaborer une stratégie de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU par la Suisse. Le partenariat entre la Confédération et le réseau suisse du Pacte mondial des Nations Unies (cf. le point 3.1) joue un rôle important dans ce contexte. Les travaux de mise en œuvre des lignes directrices de l'OCDE sont déjà achevés dans notre pays. Diverses adaptations ont été effectuées, notamment en ce qui concerne la création d'un Point de contact national.
2. Projets de l'administration fédérale : Le Conseil fédéral a adopté un document de position «Responsabilité sociétale des entreprises», incluant un plan d'action, élaboré sous la direction du SECO. Cette stratégie globale doit servir de référence tant pour les activités de la Confédération que pour celles des acteurs privés. Le Conseil fédéral a par ailleurs engagé des travaux spécifiquement liés au secteur des matières premières, afin de relever les défis de cette branche de manière proactive. Le rapport de base «matières premières» comprenant 17 recommandations (concernant par ex. le reporting, la coopération multilatérale ou, encore, la promotion d'une bonne gouvernance, par exemple) a été publié à la fin mars 2013. L'objectif est de rendre compte régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations.
3. Activités des ONG : Certaines ONG en Suisse sont d'avis que les standards et lignes directrices en vigueur ne sont pas suffisants. Elles réclament de nouvelles dispositions légales allant plus loin. Une coalition de 50 organisations a lancé la campagne «Droit sans frontières» dans ce but et a récemment lancé une initiative populaire «pour des multinationales responsables».



Partager



les responsabilités

4 Encourager la coopération

La coopération entre toutes les parties prenantes est nécessaire pour atteindre des succès durables. Il convient de dépasser les oppositions et favoriser la collaboration. La communication de la part des entreprises concernant leurs engagements en matière de RSE joue un rôle important dans la mesure où elle permet de renforcer la confiance et encourage les discussions proactives entre partenaires.

Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG)

En plus des organisations de salariés, les ONG jouent également depuis longtemps un rôle clé pour favoriser l'engagement social des entreprises. La société civile est parfois très critique vis-à-vis de la mondialisation et des entreprises multinationales. Certaines ONG, notamment celles spécialisées dans un domaine précis, se profilent de plus en plus comme un partenaire de dialogue. Ce changement de stratégie permet aux entreprises de profiter de leurs connaissances et de recourir à leur savoir-faire pour résoudre des problèmes spécifiques. Les ONG sont parfois aussi chargées de la mise en œuvre de programmes d'encouragement. Les nombreux avantages de cette coopération sont appréciés à leur juste valeur par les commissions et organisations internationales.

La majorité des entreprises s'est expressément engagée à instaurer une gestion d'entreprise responsable et apporte donc une contribution active au développement durable. La communication joue un rôle important. En effet, la RSE ne peut véritablement déployer ses effets que lorsque les parties prenantes et le grand public sont informés de l'engagement social de l'entreprise et de l'impact de ses activités. Une communication crédible selon la devise «Fais le bien et parles-en» est donc indispensable.

Dans leur communication en matière de RSE, de nombreuses entreprises présentent également de façon transparente les points de conflits ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées dans ce domaine («knowing») et exposent («showing») comment elles envisagent d'y remédier. Cette communication ouverte renforce la confiance et encourage les parties prenantes à s'intéresser de manière critique et proactive à l'engagement social des entreprises.

Reporting standardisé

Les entreprises utilisent divers canaux pour rendre compte de leur engagement en matière de RSE. Elles communiquent généralement par le biais de journaux d'entreprise, de brochures, voire de messages publicitaires. Les rapports de développement durable ou de RSE sont des outils très prisés, inspirés des rapports environnementaux préexistants. De nombreux standards de reporting se sont imposés ces dernières années ce qui permet aux entreprises de comparer leurs performances et leurs activités dans le domaine de la RSE.

La norme Global Reporting Initiative (GRI) est la plus utilisée en Suisse et à l'international. Elle a été élaborée conjointement par les parties prenantes et des experts; elle est actualisée en permanence. En fonction de leur volume, les rapports sont subdivisés en trois niveaux d'application (A, B et C) et munis d'un plus (+) lorsque ils ont fait l'objet d'un audit.

Non-discrimination: nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place

Liberté syndicale et négociation collective: activités et fournisseurs au sein desquels le droit de la liberté syndicale et de négociation collective est fortement menacé, mesures prises pour le respect de ce droit

Travail des enfants: activités et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel lié au travail des enfants et mesures prises pour contribuer efficacement à abolir ce type de travail

Travail forcé ou obligatoire: sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes.

Pratiques en matière de sécurité: formation des agents de sécurité aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme

Droits des peuples autochtones: nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones et mesures prises

Diligence et évaluation de l'impact: nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts

Diligence pour les nouveaux fournisseurs: pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide des critères des droits de l'homme et mesures prises

Violations des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement: nombre de violations significatives des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises

Mécanismes de règlement des griefs: nombre de cas déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs

5 Les limites de la responsabilité des entreprises

On attend des entreprises actives à l'échelle internationale qu'elles usent de leur influence afin que leurs partenaires respectent des normes sociales et du travail élevées dans les pays émergents et en développement. Le chapitre 3 énumère les instruments développés au niveau international pour concrétiser ces attentes et en premier lieu les Principes directeurs des Nations unies et ceux de l'OCDE à l'attention des multinationales. Ces standards internationaux permettent une approche coordonnée à l'échelle mondiale en matière de RSE. Ils sont suffisamment flexibles pour permettre de rapidement relever des défis spécifiques rencontrés sur le terrain (cf. l'exemple de Nestlé, page 35).

Au niveau international, on estime que les dysfonctionnements ne peuvent pas être corrigés du jour au lendemain et que la mise en œuvre de ces standards chez chaque fournisseur et au sein de l'administration prend du temps. Aussi les instruments créés par la communauté internationale sont-ils pragmatiques et se fondent-ils sur les interactions multiples de tous les acteurs concernés. C'est également l'approche privilégiée dans la procédure de recours prévue par les Principes directeurs de l'OCDE en cas de comportement litigieux de la part d'une entreprise (cf. exemple de la procédure PCN, page 34). La recherche de solutions passe par le dialogue et le partage d'expériences avec les acteurs concernés. La contribution que les entreprises peuvent apporter à la promotion d'un développement durable à l'échelle mondiale acquiert ainsi la même valeur que les efforts visant à éviter les atteintes à des normes environnementales et sociales.

La définition de standards RSE reconnus internationalement permet de surmonter les disparités entre les différentes cultures juridiques ainsi que les problèmes de délimitation. Ils permettent d'atteindre des objectifs plus ambitieux et d'améliorer effectivement et efficacement la situation sur le terrain. La confiance est indispensable à un dialogue constructif. Si la Suisse judiciarise la RSE à outrance, cela sapera l'ouverture au dialogue des entreprises et leur volonté de s'engager en faveur de mesures volontaires allant plus loin que les obligations légales.

Principes fondamentaux

Ce qui est légal n'est pas toujours légitime d'un point de vue moral

RSE tient compte de la différence entre le droit et la morale*. Il ne suffit pas de respecter les lois en vigueur dans un pays donné : les entreprises doivent assumer leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre de leurs activités, indépendamment du contexte réglementaire.

Les entreprises ne peuvent pas remplacer l'État

La responsabilité des entreprises a cependant des limites claires. Définir le droit et faire respecter les lois appartient à l'État. Les entreprises ne peuvent pas assumer cette fonction, pour la simple raison qu'elles ne disposent pas de la souveraineté étatique, ni du monopole de la violence légitime. Elles ne peuvent en aucun cas compenser entièrement les lacunes réglementaires ou institutionnelles. Leur rayon d'action se limite généralement à leurs activités commerciales directes, encore que les capacités d'influence réelle varient fortement en fonction de la structure et de la complexité de la chaîne de valeur ou de la position de marché de chaque entreprise.

Égalité de traitement par rapport à la concurrence étrangère

Les mesures législatives élaborées par la Suisse devraient toujours s'inspirer du contexte international et tenir compte de leurs répercussions sur la compétitivité des entreprises. Le «Swiss finish» nuit non seulement à l'attrait de notre place économique, mais il fragilise aussi le consensus autour de normes internationalement reconnues.

Dangers inhérents à une législation trop complexe

Des lois rigides freinent l'innovation dans les entreprises, génèrent une lourde bureaucratie et affaiblissent les initiatives volontaires en matière de RSE. Pour des raisons de conformité (évaluation des risques), les entreprises devraient se retirer de certains pays critiques, ce qui entraînerait la suppression de précieuses places de travail. Dans ce cas, on laisserait de côté les chances offertes par les activités de RSE. Une judiciarisation de la RSE entraînerait un recours accru aux tribunaux, alors que la procédure prend souvent des années, engendre d'importants coûts et dont l'issue est incertaine.

* Cf. Centre d'éthique de l'Université de Zurich et SwissHoldings.

Le Point de contact national (PCN) est une plateforme encourageant l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (cf. point 3.1.). L'une de ses fonctions principales est la médiation entre les parties concernées en cas de problème. Dans un tel cas, le PCN invite les parties à une table ronde et propose des services de médiation. Cette procédure dite du PCN présente de nombreux avantages par rapport à des instruments purement juridiques. Ainsi, elle ne comporte pas de risques financiers et ne requiert pas des connaissances spécialisées étendues de la part des parties concernées. Elle permet également d'éviter les conflits relatifs aux compétences.

En Suisse, le PCN est rattaché au SECO. Une procédure est lancée quand le PCN reçoit une information crédible concernant le non-respect de dispositions des Principes directeurs par une entreprise. En fonction de la problématique, d'autres instances fédérales sont également sollicitées pour traiter les informations. Depuis la mise en place de cette procédure en 2000, le PCN suisse a reçu vingt informations et examiné douze cas, soit seul, soit en partenariat avec le PCN d'autres pays.

Les quatre phases de la procédure du PCN

Phase 1

Communication au PCN

Une partie communique au PCN des soupçons concernant le non-respect des Principes directeurs – ou d'une partie d'entre eux – par une entreprise.

Phase 2

Examen préalable

Le PCN examine les faits liés à l'affaire et décide ensuite s'il existe un lien avec les Principes directeurs.

Phase 3

Procédure de règlement des différends

Le PCN prend contact avec les parties, puis sert de plateforme de dialogue ou joue le rôle de médiateur pour régler l'affaire.

Phase 4

Communication

La procédure de médiation est confidentielle. Le PCN publie dans son rapport annuel le résultat de la procédure de règlement des différends.

Un programme en huit piliers chez Nestlé

Nestlé est attachée aux droits de l'homme, veille à leur respect et s'engage continuellement pour évaluer l'impact de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Le respect des droits de l'homme constitue un élément central de sa politique commerciale. Nestlé adapte son approche aux réalités et aux défis locaux. Pour satisfaire à ces exigences, Nestlé a développé un programme en huit piliers sur les devoirs de diligence (8-Pillar Human Rights Due Diligence Programme ou HRDD).

1^{er} pilier

Sur la base de son programme HRDD, Nestlé a examiné, depuis 2010, la politique en matière de droits de l'homme de quinze de ses filiales. Il s'agit d'intégrer les éléments pertinents et d'inclure cette dimension dans les opérations.

2^e pilier

Nestlé discute constamment avec les parties prenantes afin de mieux comprendre et cerner les défis globaux et spécifiques posés par ses activités commerciales.

3^e pilier

Nestlé a développé un programme de sensibilisation aux droits de l'homme pour quelque 50'000 collaborateurs dans plus de 64 pays «à haut risque».

4^e pilier

Nestlé a intégré 43 risques spécifiques en matière de droits de l'homme dans son dispositif d'Enterprise Risk Management (ERM).

5^e pilier

En collaboration avec l'Institut danois des droits de l'homme, Nestlé a analysé les risques de régions spécifiques (comme la Colombie, le Nigeria, l'Angola, le Sri Lanka, la Russie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Vietnam, le Pakistan et récemment le Myanmar). L'entreprise a réuni les enseignements tirés dans son rapport «Talking the Human Rights Walk», publié en décembre 2013.

6^e pilier

Un groupe de travail interne se réunit tous les deux mois pour faire le point sur les progrès réalisés en lien avec les efforts déployés par Nestlé pour respecter les droits de l'homme à l'échelle mondiale et plus particulièrement sur la mise en œuvre du programme HRDD. Neuf domaines d'activité sont représentés dans ce groupe de travail (Human Resources, Public Affairs, Legal, Security, Compliance, Procurement, Safety, Health and Environment et Group Risk Management).

7^e pilier

Afin de pouvoir intégrer des connaissances externes, Nestlé a démarré en 2010 un programme de partenariat avec l'Institut danois des droits de l'homme et est partenaire, depuis 2012, de la Fair Labour Association.

8^e pilier

Nestlé intègre également des exigences du programme HRDD dans ses processus de révision et de contrôle internes tout au long de sa chaîne de valeur. Dans le cadre du programme d'approvisionnement et de traçabilité, quelque 9'000 fournisseurs ont été contrôlés jusqu'ici. Nestlé peut désormais retracer l'origine de 38% des 8'000 millions de tonnes de matières premières achetées. La société rend compte chaque année des progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme dans son rapport «Nestlé et la société». Ce rapport s'appuie sur des indicateurs usuels, à savoir GRI, G4 et FTSE4Good.

<http://www.nestle.com/csv/human-rights-compliance/human-rights>

Conclusion

La responsabilité sociale des entreprises va plus loin que le respect des exigences légales (conformité). Une démarche de RSE s'articule à plusieurs niveaux. C'est le cas lorsqu'une entreprise s'engage dans la formation et le perfectionnement des collaborateurs. Ou qu'elle investit dans les infrastructures et l'éducation dans les régions où elle est implantée. Ou encore qu'elle réduit les risques sociaux et environnementaux le long de ses chaînes de production internationales. Enfin, la RSE recouvre également la résolution de problèmes sociaux par des pratiques commerciales. En résumé, la RSE déploie ses effets au sein de l'entreprise, sur ses sites d'implantation, le long de la chaîne de valeur et sur les marchés.

Cependant, le grand public ne distingue pas toujours l'ensemble de ces dimensions. Les abus et comportements condamnables de certaines firmes font les gros titres et cela explique que la RSE est encore trop souvent perçue comme un simple exercice de relations publiques. Pourtant, les dysfonctionnements de certains ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit de cas isolés et que les acteurs économiques n'ont aucun intérêt à ces abus. Pour pouvoir être performante, une entreprise a besoin d'opérer au sein d'une société stable. Il n'est donc pas surprenant qu'un nombre toujours plus important de firmes intègrent la RSE dans leur stratégie, comme les exemples présentés dans la brochure l'illustrent.

La question d'une extension ou non des conséquences de la responsabilité des entreprises en matière de respect de standards élevés est au cœur des débats politiques. Nous préconisons l'application ciblée de réglementations internationalement reconnues pour remédier aux infractions commises par des entreprises. Les propositions qui visent à sanctionner unilatéralement les abus sont en revanche contre-productives. Des réglementations rigides – imposées uniquement à l'échelle suisse – sont tout aussi nuisibles. Elles entravent les évolutions internationales, sapent l'initiative individuelle et ne font aucune distinction en fonction des activités et de la taille des entreprises.

Les milieux économiques en appellent aux autorités afin que ces dernières ne se contentent pas de sanctionner les abus, mais qu'elles soutiennent également plus efficacement les entreprises à concrétiser leur engagement. Un dialogue constructif entre l'ensemble des parties prenantes doit être instauré et tous les acteurs économiques doivent se demander quelle contribution ils peuvent apporter pour relever les défis actuels. Pour reprendre les termes du professeur John Ruggie: nous devons dépasser le stade de la dénonciation et de la stigmatisation («naming and shaming») et au contraire partager savoir-faire et connaissances pour trouver des solutions («knowing and showing»). Toutes les parties prenantes doivent conjuguer leurs efforts pour une RSE efficace.



economiesuisse

economiesuisse est la plus grande organisation faitière de l'économie suisse. Elle représente les intérêts des entreprises dans le processus politique et s'engage en faveur de conditions-cadre optimales. Elle compte parmi ses membres 100 organisations de branche, 20 Chambres cantonales de commerce ainsi que quelques entreprises individuelles. Au total, l'organisation représente 100'000 entreprises suisses de toutes les branches et leurs 2 millions d'emplois en Suisse. PME et grandes entreprises, sociétés focalisées sur l'exportation et le marché national : economiesuisse les réunit toutes.

www.economiesuisse.ch/fr



SwissHoldings est une organisation économique qui défend les intérêts de 56 groupes industriels et de services à vocation internationale en Suisse (hors secteur de la finance). Elle s'engage en particulier en faveur de conditions-cadre optimales pour les entreprises actives à l'échelle internationale implantées en Suisse et dans le contexte international. Elle agit dans divers domaines : politique de promotion économique, investissements directs, questions liées aux marchés des capitaux, droit fiscal national et international ainsi que droit des sociétés, des marchés des capitaux et de la concurrence.

www.swissholdings.ch/fr

Mentions légales

La présente publication paraît en français, en allemand et en anglais.

Responsables de projet

Denise Laufer, SwissHoldings; Thomas Pletscher, economiesuisse

Rédaction

Petra Stöhr, SwissHoldings;

Adrian Michel, economiesuisse, Cécile Rivière, economiesuisse

Composition

YJOO Communications AG, Zurich et St-Gall

Impression

DAZ Druckerei Albisrieden AG, Zurich

Publication

Juin 2015

© economiesuisse et SwissHoldings 2015